

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 24 mars 2022 à 10h00
« Les opinions sur les retraites »

Document N° 6
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Les attentes et la perception de la retraite en France : exploitation de la vague 2020 de l'enquête Pat€r

Luc Arrondel (PSE-CNRS), Loïc Gautier (CDC-DPS), Aurélie Lemonnier et Laurent Soulat (CDC-DPS), Caisse des dépôts, QPS-Les études n° 33, avril 2021

Les attentes et la perception de la retraite en France : exploitation de la vague 2020 de l'enquête Pat€r

Luc Arrondel (PSE-CNRS), Loïc Gautier (CDC-DPS), Aurélie Lemonnier (CDC-DPS) et Laurent Soulat (CDC-DPS)

Réalisée au printemps 2020, la dernière vague de l'enquête Pat€r a fourni l'occasion d'interroger comme en 2012 un échantillon de Français sur leurs attentes et perceptions vis-à-vis de la retraite, au terme de plusieurs mois de débats et de mobilisation sociale autour du projet de système universel de retraite.

Les réponses font apparaître des évolutions très contrastées entre 2012 et 2020. La compréhension générale du fonctionnement du système actuel a sensiblement fléchi chez les moins de 35 ans mais s'est maintenue dans les autres tranches d'âge. Dans le même temps, la connaissance qu'ont les Français de leurs droits personnels en matière de retraite a fortement progressé et ce à tous les âges. Il faut y voir l'effet, peut-être du débat public sur les retraites fin 2019 et début 2020, et plus certainement, de la systématisation du droit à l'information (DAI) dont n'avait bénéficié qu'une partie des personnes interrogées en 2012. Ce constat appelle toutefois un bémol de taille : la connaissance des droits personnels a beaucoup moins progressé chez les 25 % de Français aux revenus les plus faibles (+ 6 points) que chez les 50 % de Français aux revenus les plus élevés, pour lesquels on constate une hausse de 18 points.

L'analyse de la perception par les Français de l'avenir du système fait apparaître le même type de hiatus entre un degré d'inquiétude quant à l'avenir du système de retraite en général à la fois élevé et en progression par rapport à 2012 (notamment chez les retraités), et un degré d'inquiétude quant à leurs droits personnels à la fois plus faible et en nette diminution par rapport à 2012. La progression de la connaissance de leurs droits personnels n'y est sans doute pas étrangère : les personnes se déclarant bien informées sur ce plan sont aussi nettement plus confiantes que les autres.

Si les répondants sont très majoritairement (63 %) attachés au système actuel (probablement en lien avec le fait qu'il procure encore des taux de remplacement élevés), ils ne sont pas avares de critiques : appelés à qualifier le système actuel, beaucoup le jugent notamment complexe et injuste. Les réponses au même type de questionnement cette fois sur le projet de système universel de retraite font apparaître une population très partagée.

Enfin, invités à indiquer quelles mesures ils privilégieraient pour rétablir l'équilibre financier du système, les répondants citent davantage celles visant à retarder l'âge de liquidation (notamment via la hausse de la durée de cotisation) que la hausse des cotisations sur les actifs. Les mesures affectant le pouvoir d'achat des retraités recueillent peu de suffrages.

L'année 2019 et le début de l'année 2020 ont été marqués par un riche débat national sur le système de retraite français avec la consultation citoyenne sur les retraites, la publication du rapport « Pour un système universel de retraite » (Delevoye, 2019), puis le dépôt d'un projet de loi de réforme systémique, ainsi que des mouvements sociaux importants autour de ce projet.

Ce contexte a pu modifier les attentes et la perception des Français à l'égard de la retraite, qu'il s'agisse de leur niveau de connaissance du système, de leur degré d'inquiétude ou d'attachement à l'égard du système, des évolutions qu'ils jugent les plus probables ou les plus souhaitables. Ces questions sont tout sauf anecdotiques dans la mesure où les retraites en France sont essentiellement financées par répartition. Un tel système repose sur un contrat intergénérationnel, certes implicite, dans lequel les personnes en activité acquièrent des droits à retraite

par le versement de cotisations qui servent à payer les pensions des retraités actuels. Les actifs détiennent donc une sorte de créance exigible au moment du départ en retraite, dont la valeur repose sur l'adhésion au système de retraite de l'ensemble des générations successives. Il semble de ce fait intéressant d'analyser les perceptions à l'égard de la retraite selon les âges ainsi que leurs évolutions. Pour cela, nous mobilisons les vagues 2012 et 2020 de l'enquête Pat€r (PATrimoine et préférences vis-à-vis du TEmps et du Risque, encadré 1).

Des indicateurs synthétiques pour mesurer la connaissance, l'inquiétude et l'attachement au système de retraite

Nous construisons une série d'indicateurs synthétiques à partir d'un ensemble de questions, afin de mesurer les niveaux de connaissance (à partir de quizz), d'inquiétude et d'attachement au système actuel. Le niveau

Encadré 1

L'enquête Pat€r

L'enquête Pat€r vise à analyser les comportements d'épargne et d'accumulation patrimoniale des Français à l'aune de leurs préférences, notamment à l'égard du risque (aversion pour le risque) et du temps (impatience). Elle compte 7 vagues (2002, 2007, 2009, 2011, 2012, 2014 et 2020), pour partie en panel (presque 800 individus communs aux vagues 2012 et 2020). Les vagues 2012 et 2020 sont le fruit d'une collaboration entre le responsable de l'enquête Pat€r, Luc Arrondel (PSE-CNRS), André Masson (PSE-CNRS) et la Caisse des Dépôts (Direction des politiques sociales).

Si de nombreux résultats ont ainsi été publiés quant aux liens entre préférences individuelles et comportements d'épargne (Arrondel et Masson, 2014 et 2017), les vagues précédentes de l'enquête Pat€r ont également été mobilisées pour caractériser les attitudes des Français face au système de retraite et à ses évolutions, ainsi que sur leurs anticipations de pensions (Arrondel, Masson et Soulat, 2013 ; Arrondel et Soulat, 2017 ; Arrondel, Delbos, Durant, Pfister et Soulat, 2020). Elles ont également servi à analyser les anticipations des Français face au vieillissement et au risque de perte d'autonomie (Fontaine, Plisson et Zerrar, 2014).

La vague 2020 a été réalisée par voie postale par Kantar entre le 19 mars et le 8 juin 2020 auprès de 3 183 personnes âgées de 18 ans et plus représentatives de la population française. Une spécificité non prévisible de cette dernière vague est que les répondants ont complété leur questionnaire durant le confinement imposé aux Français par la crise sanitaire de la Covid 19 (seulement 2 % ont répondu après le 11 mai 2020). Cette particularité a ainsi permis d'analyser l'impact de la prolongation du confinement sur l'intention d'épargne des Français (Arrondel et al., 2021a et 2021b).

L'enquête Pat€r 2020 comporte près de 280 questions par personne interrogée. Elle contient des informations détaillées sur la situation professionnelle et le déroulement de la carrière,

la situation familiale et les transferts intergénérationnels, la santé, la consommation et les préférences individuelles. Deux grandes parties thématiques constituent le cœur de l'enquête. La première est constituée d'environ 80 questions portant sur les comportements d'épargne et les choix patrimoniaux. La seconde concerne la retraite et le vieillissement, avec 80 questions également. Cette seconde partie est consacrée aux attentes et à la perception des Français vis-à-vis du système de retraite dans son ensemble, à la connaissance, aux inquiétudes, à l'attachement au système actuel ainsi qu'aux attentes en matière de réformes de retraite et de vieillissement.

Les réponses à des questions d'enquête prises de façon isolées peuvent éventuellement être sujettes à des biais cognitifs (formulation de la question et possibles compréhensions différentes par les répondants ; biais de norme sociale ; biais « d'ancrage » ou tendance de certains répondants à toujours cocher la même modalité ; l'estime de soi et l'excès de confiance, etc.) nécessitant d'être prudent dans leur interprétation. Pour réduire ces risques, nous avons privilégié au maximum l'exploitation simultanée de plusieurs questions. Pour évaluer le degré de connaissance et d'inquiétude des Français aussi bien à l'égard du système de retraite en général que de leurs droits personnels, ou de leur attachement au système actuel, des indicateurs synthétiques ont ainsi été construits, en reprenant l'approche d'Arrondel, Masson et Soulat (2013) – voir également le document en téléchargement contenant les questions utilisées dans la construction des scores et les réponses fournies, ainsi que les statistiques descriptives des répondants à Pat€r-2012 et Pat€r-2020. Ce type d'approche permet de résumer efficacement l'information apportée par les réponses à de multiples questions, abordant chacune de manière un peu différente un thème donné.

de connaissance du système et de ses droits à retraite peut naturellement influencer le degré d'inquiétude ou de confiance des individus, mais également leur adhésion au système actuel ou à l'inverse à d'éventuelles réformes. En outre, plus le niveau d'information sur la retraite (connaissance du système et de ses droits) et plus la capacité à traiter cette information (capacité cognitive) sont élevés, plus les individus, à préférences pour le risque et le temps données, sont susceptibles de se projeter facilement dans la retraite.

Une bonne connaissance du système et des droits à pension

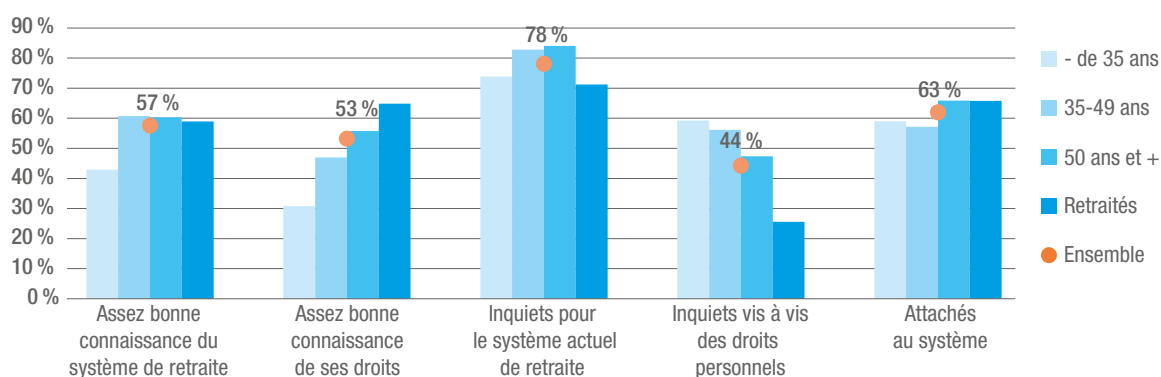
57 % des personnes interrogées ont plutôt une bonne connaissance du système (graphique 1). En particulier, les notions de répartition, de capitalisation, d'annuités ainsi que la logique du système actuel semblent assez bien comprises, même si seulement 24 % des personnes interrogées savent que la retraite des salariés du privé comprend à la fois des droits acquis en annuités (régime général) et des droits acquis en points (régimes complémentaires). Les hommes, les personnes de plus de 35 ans, les revenus élevés, les personnes avec le niveau bac ou ayant fait des études supérieures, les personnes en bonne santé ainsi que les cadres et professions intermédiaires ont une meilleure connaissance du système.

Inversement, les plus jeunes (moins de 35 ans), les employés et les ouvriers, et les moins diplômés ont des niveaux de connaissance du système plus réduits.

Une majorité des personnes interrogées (53 %) a également une bonne connaissance de ses droits personnels. 60 % connaissent ainsi le nombre de trimestres qu'elles ont déjà validés, et 54 % leur âge d'ouverture des droits à retraite. Elles sont un peu moins nombreuses (42 %) à savoir le niveau de durée d'assurance qui leur permettra d'éviter l'application d'une décote, compte tenu de leur année de naissance. Le niveau de connaissance de ses droits augmente avec l'âge (graphique 2). Les femmes et les personnes les moins diplômées connaissent moins bien leurs droits personnels (12 points d'écart entre les moins diplômés et les Bac+5), mais c'est surtout le niveau de revenu qui semble discriminant : 65 % des personnes des 3^e et 4^e quartile de revenu connaissent bien leurs droits personnels, contre seulement 32 % de celles appartenant au 1^{er} quartile. Notons également que les employés (41 % d'entre eux ont une bonne connaissance de leurs droits), les ouvriers (41 %) et les personnes non retraitées hors de l'emploi (27 %) semblent moins bien informés sur leurs droits à retraite que l'ensemble des personnes interrogées non retraitées (46 %). Les cadres sont quant à eux plutôt mieux informés (61 %).

Graphique 1

Indicateurs de connaissance, d'inquiétude et d'attachement en 2020 par âge



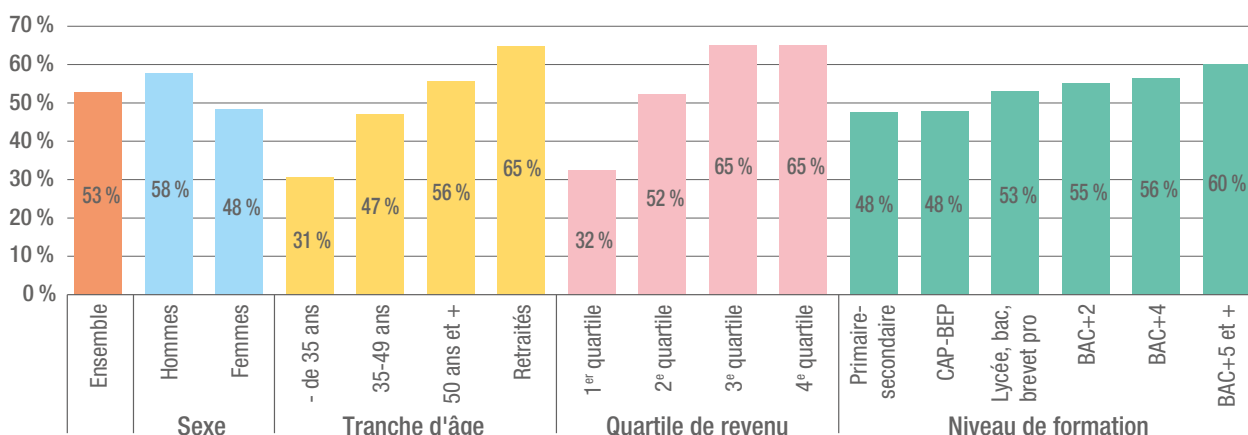
Source : PatÉr-2020.

Lecture : 57 % des personnes interrogées ont une bonne connaissance du système de retraite. Cette part est de 43 % pour les moins de 35 ans, 61 % pour les 35-49 ans, 60 % pour les actifs de 50 ans et plus et 59 % pour les retraités.

Complément de lecture : pour plus de détails sur les valeurs prises par les indicateurs, voir le fichier en téléchargement ou Arrondel, Masson et Soulat (2013).

Graphique 2

Indicateur de connaissance de ses droits personnels en 2020



Source : PatEr-2020.

Lecture : 58 % des hommes ont une bonne connaissance de leurs droits à retraite, contre 48 % des femmes.

Une connaissance du système qui est stable, sauf chez les jeunes

Entre les vagues 2012 et 2020 de l'enquête PatEr, la part des répondants faisant preuve d'une bonne connaissance du système diminue très légèrement passant de 60 % à 57 % (graphique 3). C'est sur les moins de 35 ans (-10 points) que la baisse se concentre, l'indicateur étant globalement stable sur les autres tranches d'âge.

Une forte amélioration de la connaissance de ses droits personnels...

Entre 2012 et 2020, la connaissance de ses droits personnels s'est en revanche nettement améliorée (+16 points). L'amélioration s'observe sur toutes les composantes des droits : nombre de trimestres déjà cotisés (+12 points), âge d'ouverture des droits (+20 points) et, dans une moindre mesure, durée requise pour liquider à taux plein (+6 points). L'imbrication des différentes réformes portant sur la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein (réformes de 1993 et 2003) et du report de l'âge légal d'ouverture des droits (réforme de 2010)¹ ont pu entraîner une confusion entre les deux leviers (âge

et durée) pour les personnes interrogées lors de la vague de 2012. Cette confusion s'est probablement atténuée avec le temps, notamment grâce à l'information apportée aux Français en matière de retraite avec le droit à l'information, conduisant à une meilleure connaissance des droits en 2020². Entre 2012 et 2020, la hausse de la part des personnes interrogées ayant une bonne connaissance de leurs droits touche tous les âges (graphique 4). La hausse est toutefois plus marquée pour les 35-49 ans (+20 points) et les moins de 35 ans (+16 points) que pour les actifs de 50 ans et plus (+7 points).

... plus réduite pour les faibles revenus

L'amélioration de la connaissance des droits personnels entre 2012 et 2020 est plus importante pour les femmes, les plus diplômés, les cadres et les professions intermédiaires. Cette amélioration est plus réduite pour les revenus les plus faibles (+6 points pour les revenus individuels nets annuels après prélèvement à la source inférieurs à 12 000 euros) que pour les revenus plus élevés (+13, +19 et +16 points resp. pour le 2^e, 3^e et 4^e quartile de revenu). Cette amélioration est également plus faible pour les personnes non retraitées hors de l'emploi

¹ La réforme de 2003, complétée par celle de 2014, aligne les fonctionnaires sur les salariés (réforme de 1993) en introduisant un critère de durée d'assurance nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein, puis programme une hausse progressive de cette durée de 160 trimestres pour la génération 1948 à 172 trimestres pour la génération 1973. Quant à la réforme de 2010, elle est venue s'imbriquer dans les chroniques de hausse de la durée taux plein, en relevant de 2 ans l'âge d'ouverture des droits (de 60 à 62 ans pour les départs normaux) entre les générations nées entre 1951 et 1955 (pour plus de détails, voir notamment Bechichi, Marino et Tô, 2020 ; Bozio, Rabaté, Rain et Tô, 2019 ; et COR, 2017).

² Une façon de pouvoir tester l'évolution de la connaissance des personnes interrogées dans le temps, en distinguant les effets d'âge (meilleure connaissance aux âges plus proches de la retraite) des effets de génération (la connaissance s'améliore au fur et à mesure des années de naissance), est de se restreindre aux seuls individus en panel. Ces développements feront l'objet d'un travail ultérieur.

(+8 points contre +15 points en moyenne pour l'ensemble de la population non retraitée)³.

La prise de conscience progressive de la question de la retraite au cours du temps, la pédagogie et l'apport d'information sur le système de retraite (les différents rapports sur les retraites publiés à partir de 1991, les réformes successives, les travaux du Conseil d'orientation des retraites, les débats publics – dont celui de 2019 –, la mise à disposition de simulateurs de retraite), ont probablement contribué à améliorer la connaissance sur la retraite de l'ensemble de la population.

Un impact probable du droit à l'information (DAI)

La montée en charge du droit à l'information⁴ du GIP-Union retraite a dû également améliorer la connaissance des droits au cours du temps. Ainsi, compte tenu du calendrier d'envoi des documents

par génération, on peut estimer qu'en 2012, 90 % des 50-59 ans avaient déjà bénéficié d'au moins un relevé de situation individuelle (RIS) ou d'une estimation indicative globale (EIG)⁵ de carrière, alors que seulement 60 % des 35-49 ans avaient reçu une information

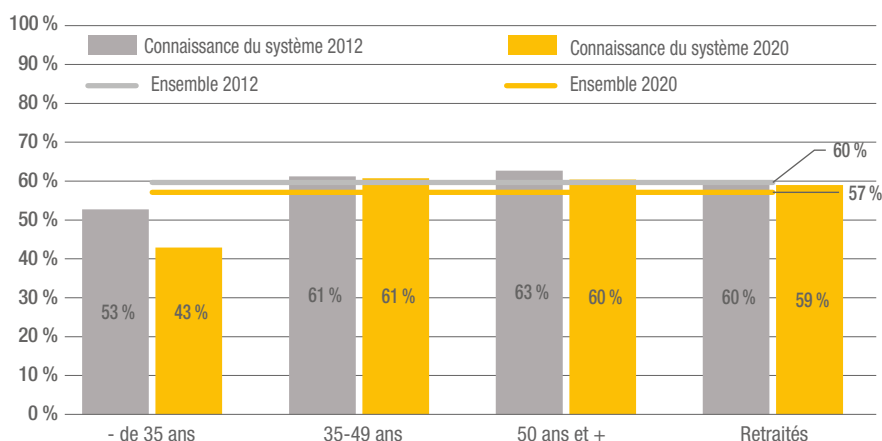
³ Notons que dans la population des personnes hors de l'emploi (non retraitées), les étudiants et les personnes à la recherche d'emploi après leurs études sont fortement représentés (55 % ont moins de 35 ans) et sont relativement plus présents dans le 1^{er} quartile de revenu.

⁴ Progressivement, les générations successives ont reçu un relevé de situation individuel (RIS) à 35 ans (la première en 2010 est la génération 1975), à 40 ans (la première en 2009 est la génération 1969), à 45 ans (la première en 2008 est la génération 1963) et à 50 ans (la première en 2007 est la génération 1957) ; et une estimation indicative globale (EIG) à 55, 60 et 65 ans, avec une montée en charge progressive (les premiers bénéficiaires de l'EIG en 2007 avaient 57 ans).

⁵ Question non disponible dans la vague Pat€r-2020.

Graphique 3

Indicateur du niveau de connaissance du système de retraite par âge

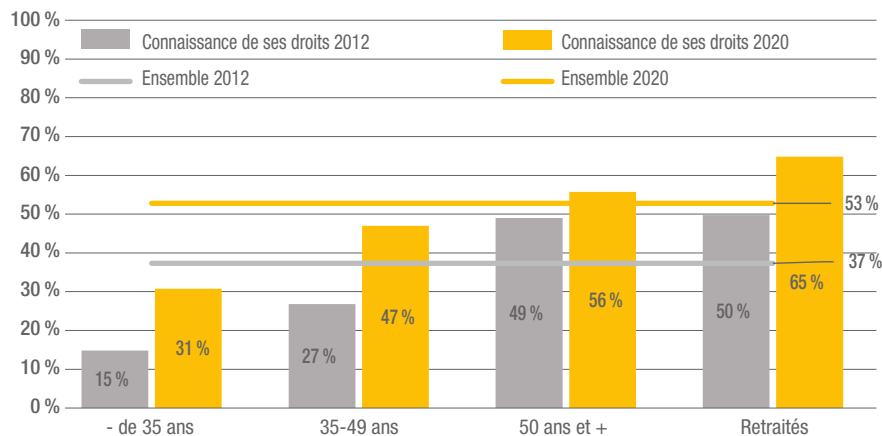


Source : Pat€r-2012 et Pat€r-2020.

Lecture : 43 % des moins de 35 ans ont une bonne connaissance du système de retraite en 2020, contre 53 % en 2012. Une bonne connaissance du système est obtenue avec au moins 3 bonnes réponses sur 5.

Graphique 4

Indicateur du niveau de connaissance des droits à retraite par âge



Source : Pat€r-2012 et Pat€r-2020.

Lecture : 31 % des personnes de moins de 35 ans interrogées en 2020 ont une bonne connaissance de leurs droits personnels contre 15 % en 2012. Une bonne connaissance est obtenue avec au moins deux bonnes réponses sur trois.

personnalisée, et uniquement sous la forme d'un RIS. Écart corroboré par le fait que, dans la vague Pat€r-2012, 47 % des 35-49 ans et presque 70 % des 50 ans et plus non retraités déclaraient avoir reçu un RIS ou une EIG. Par comparaison, en 2020 presque tous les 35-49 ans ont bénéficié d'au moins un RIS. Cette montée en charge contribue à expliquer la plus forte hausse de la connaissance des droits personnels chez les 35-49 ans que chez les 50 ans et plus, déjà bien informés en 2012.

Parmi les retraités, seulement 24 % des personnes interrogées en 2012 déclaraient avoir reçu une information. En 2020, huit générations de retraités de plus qu'en 2012 ont également reçu au moins une EIG, augmentant ainsi entre les deux enquêtes la part des personnes retraitées ayant reçu (avant leur départ en retraite) une information assez précise sur leurs droits. Par contre, pour les plus jeunes, la hausse du niveau de connaissance des droits parmi les moins de 35 ans, non bénéficiaires d'un RIS, peut être la conséquence des débats publics sur la retraite fin 2019 et début 2020 qui les ont amenés à s'intéresser davantage à leurs droits personnels.

Des Français globalement inquiets pour l'avenir du système de retraite...

Deux indicateurs synthétiques permettent de mesurer l'inquiétude des Français. Le premier, plus général, concerne la pérennité du système de retraite, et le second porte sur les propres droits à retraite des personnes interrogées (en complément,

l'encadré 2 propose une analyse selon l'âge des anticipations quant à l'évolution du système de retraite).

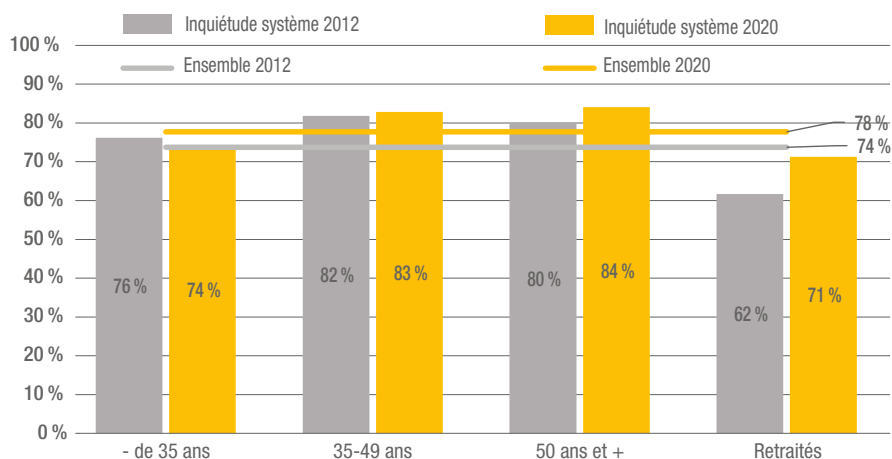
L'inquiétude vis-à-vis du système de retraite en France est plutôt élevée : 78 % des répondants sont inquiets ou très inquiets sur l'avenir du système, les plus inquiets étant plutôt les personnes en activité de plus de 35 ans. Tout en restant relativement élevée, l'inquiétude est plus faible chez les plus jeunes pour qui la retraite peut paraître lointaine et chez les retraités qui n'ont plus à redouter une évolution défavorable de leurs conditions de liquidation (graphique 5). En 2020, les personnes ayant connu des périodes de chômage ou des interruptions de carrières sont plus inquiètes que les autres, de même que les personnes vivant seules. Les personnes ayant peur de manquer et les personnes prévoyantes sont également plus inquiètes que les autres.

Par rapport à 2012, l'inquiétude à l'égard du système croît légèrement : la part de personnes inquiètes est passée de 74 % en 2012 à 78 % en 2020. C'est principalement pour les personnes proches de la retraite et les retraités que l'inquiétude s'est accrue. Les moindres revalorisations des pensions au cours des années 2010⁶, la hausse de la

⁶ Pendant les 8 années qui ont précédé la vague de 2012, les revalorisations cumulées des pensions du régime général déjà liquidées (+14,4 %) ont exactement compensé l'inflation mesurée par l'Insee. Pendant les 8 années qui précèdent la vague 2020, les revalorisations cumulées n'excèdent pas 3,5 % pour les retraités percevant moins de 2 000 € de retraite mensuelle (et moins pour les autres) alors que l'inflation mesurée est proche de 8 %.

Graphique 5

Indicateur du niveau d'inquiétude à l'égard du système de retraite par âge



Source : Pat€r-2012 et Pat€r-2020.

Lecture : 74 % des moins de 35 ans sont inquiets pour le système de retraite en 2020 contre 76 % en 2012 (score d'inquiétude > 0).

CSG sur les pensions en 2018 et le débat sur la réforme des retraites ont pu renforcer l'inquiétude chez les retraités. Pour les actifs de moins de 50 ans, le niveau d'inquiétude est assez stable. Pour les répondants communs aux deux vagues, l'inquiétude s'accroît entre 2012 et 2020 de 4 points.

... mais une confiance dans ses droits propres qui s'améliore

Concernant plus particulièrement leurs droits personnels à retraite, 44 % des répondants en 2020 se disent inquiets. L'inquiétude diminue avec l'âge (graphique 6), du fait d'une meilleure information acquise (connaissance du fonctionnement du système de retraite et de ses droits), et d'une baisse du risque de se voir appliquer de nouvelles règles moins avantageuses avec l'approche de la retraite. Les hommes, sont moins inquiets que les femmes. Plus le revenu est élevé, plus l'inquiétude sur ses droits diminue.

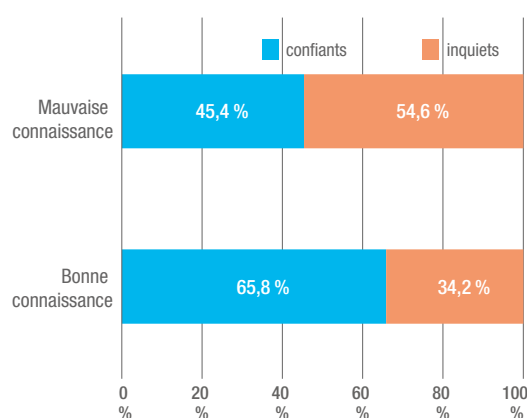
Paradoxalement, alors que l'inquiétude à l'égard du système de retraite progresse par rapport à 2012, l'inquiétude sur les droits personnels à retraite diminue de 8 points, et cela de façon assez homogène entre les différentes catégories d'âge. La baisse est ainsi la même pour les actifs et pour les retraités. Chez les actifs, elle est un peu plus marquée pour les cadres et professions libérales (-10 points).

Les personnes mieux informées sur leurs droits sont aussi plus confiantes

Plus l'on est informé sur ses droits à la retraite, et moins l'on manifeste d'inquiétude. Ainsi, en 2020, seulement 34 % des personnes faisant preuve d'une bonne connaissance de leurs droits ont un score d'inquiétude pour leurs droits à retraite positif, contre 55 % des personnes en ayant une moins bonne connaissance (graphique 7).

Graphique 7

Connaissance de ses droits et inquiétude à l'égard de ses droits

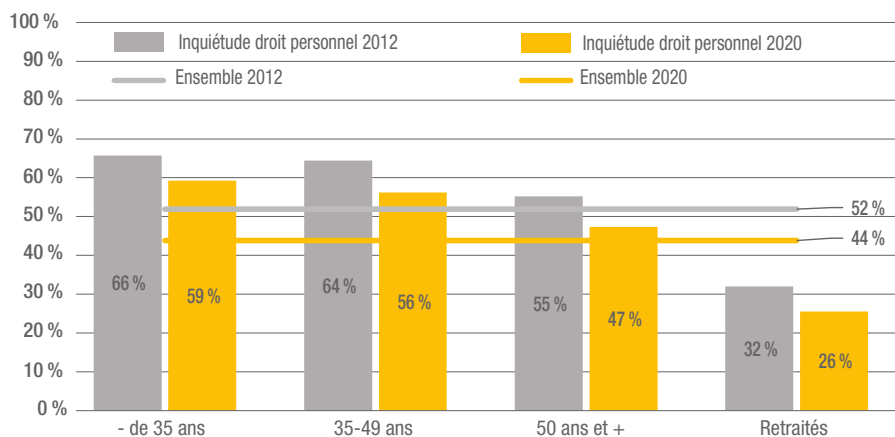


Source : PatÉr-2020.

Lecture : 65,8 % des personnes interrogées en 2020 qui ont une bonne connaissance de leurs droits ont confiance dans leurs droits à retraite, contre 34,2 % qui sont inquiètes.

Graphique 6

Indicateur du niveau d'inquiétude à l'égard des droits personnels par âge



Source : PatÉr-2012 et PatÉr-2020.

Lecture : 59 % des moins de 35 ans sont inquiets pour leurs droits à retraite en 2020 contre 66 % en 2012 (score d'inquiétude > 0).

Le constat est le même si l'on privilégie une mesure plus subjective du niveau d'information : dans les deux vagues de l'enquête, les personnes interrogées étaient en effet invitées à dire si elles se sentent ou non bien informées sur leurs droits⁷.

Quel que soit l'âge, les personnes se sentant bien informées sont également moins inquiètes que les autres à l'égard du système en général.

Des Français attachés au système de retraite actuel

Les personnes interrogées sont majoritairement attachées au système de retraite actuel : 63 % sont favorables au fonctionnement actuel du système de retraite, tandis que 24 % y sont défavorables. Le principe de répartition semble important pour la majorité. Un système où chacun préparerait sa retraite individuellement recueillerait tout de même l'adhésion d'une solide minorité (39 % des répondants), alors que 56 % ne sont pas en accord avec un tel système (le complément correspond aux personnes ne se prononçant pas). S'il devait y avoir une réforme en profondeur du système, la majorité préférerait le maintien du système actuel avec des ajustements paramétriques (43 %), plutôt qu'un régime mixte associant répartition et capitalisation (26 %) ou encore un système unique par points (24 %, en hausse toutefois de 6 points par rapport à 2012, 7 % ne se prononcent pas). Dans le même sens, seulement 14 % des répondants choisiraient de ne payer aucune cotisation sociale (ou un montant très faible) pour en contrepartie ne toucher qu'une pension

minimale s'ils avaient ce choix à faire en début de vie professionnelle ; 80 % des personnes interrogées préfèrent payer leurs cotisations comme cela se passe aujourd'hui et percevoir la retraite correspondante à terme (6 % ne se prononcent pas).

L'attachement au système actuel est un peu plus élevé chez les personnes retraitées et proches de la retraite que chez les plus jeunes : 66 % des répondants de 50 ans et plus contre 58 % des moins de 50 ans. Les personnes propriétaires de leur logement ou disposant de revenus parmi les plus élevés (4^e quartile de revenu), ou encore ayant fait des études supérieures, sont moins attachées au système que les autres : leurs ressources financières leur permettent d'envisager de subvenir en partie de façon individuelle à leurs besoins au moment de la retraite et de ne pas dépendre uniquement de la pension versée par le système de retraite. Les salariés et fonctionnaires sont plus attachés au système de retraite que ne le sont les indépendants, artisans et commerçants. Le niveau d'attachement au système de retraite actuel est resté stable depuis 2012 (graphique 8).

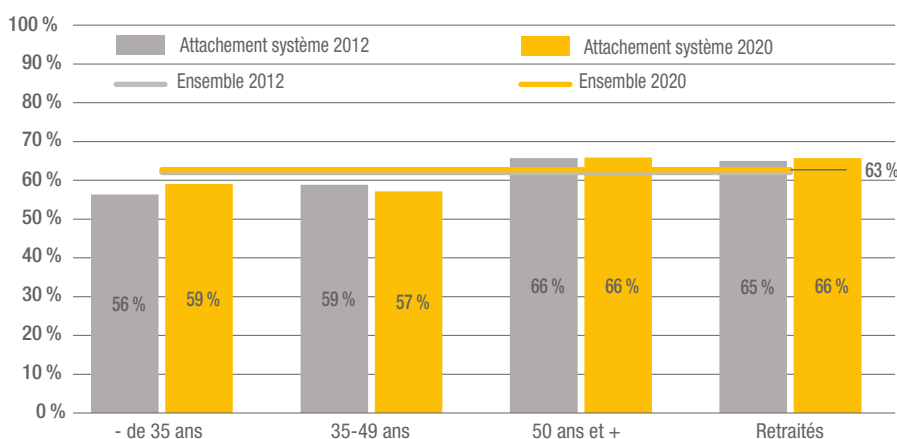
Le système de retraite actuel jugé complexe

Si une majorité de personnes interrogées est attachée au système actuel de retraite, plus d'une sur deux le trouve complexe (56 %). C'est en effet la réponse qui ressort le plus (graphique 9) lorsque l'on

⁷ Question D10 de PatÉr-2020 : « Concernant vos droits en matière de retraite, vous sentez vous (ou vous sentiez vous) personnellement... ? Très bien informé(e), Plutôt bien informé(e), Plutôt mal informé(e), Très mal informé(e), Je ne sais pas. »

Graphique 8

Indicateur d'attachement au système de retraite actuel

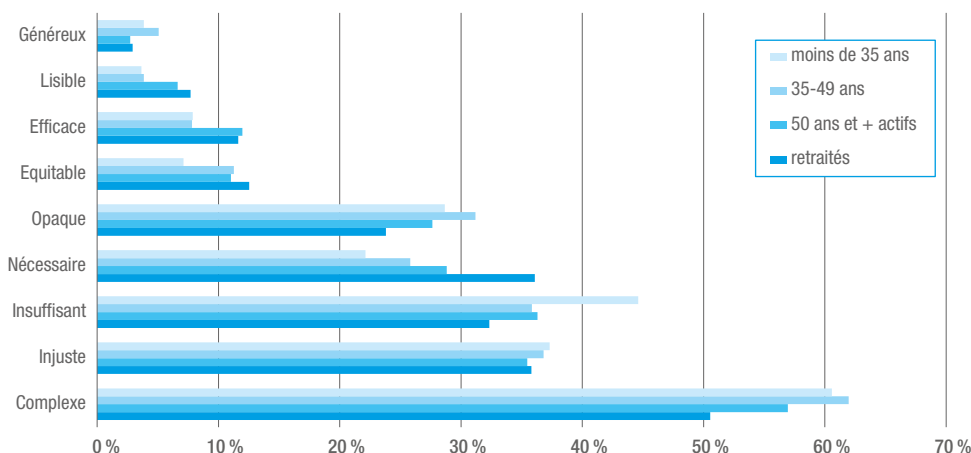


Source : PatÉr-2012 et PatÉr-2020.

Lecture : 59 % des personnes de moins de 35 ans interrogées en 2020 sont attachées au système de retraite, contre 56 % en 2012.

Graphique 9

Part des répondants par adjectif qualifiant le système de retraite actuel et par âge



Source : PatÉr-2020, question D22.

Lecture : l'adjectif complexe est choisi pour qualifier le système de retraite actuel par 61 % des moins de 35 ans, par 62 % des 35-49 ans, par 57 % des 50 ans et plus actifs et par 51 % des retraités.

Encadré 2

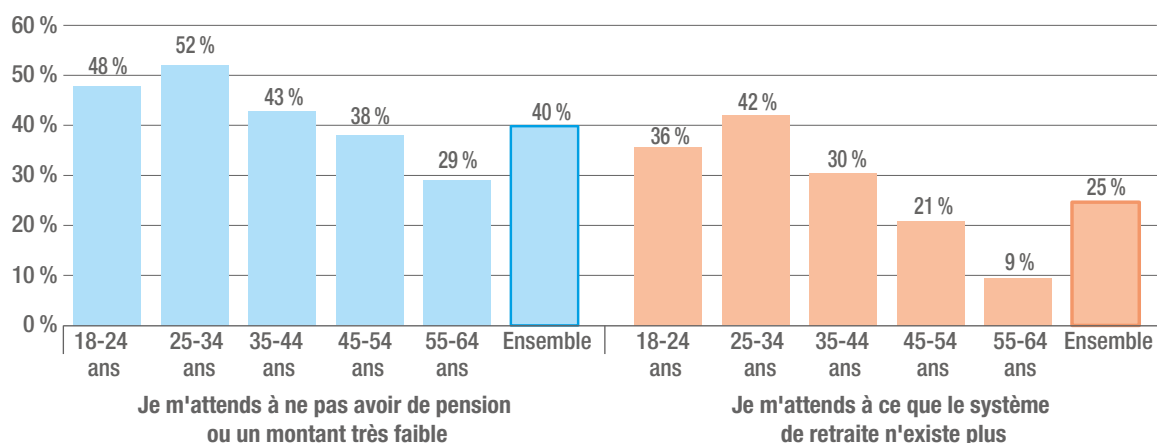
Les anticipations quant à l'évolution du système de retraite selon l'âge

Lorsqu'on interroge les Français en âge de travailler sur le risque de ne pas avoir de pension (ou seulement une pension très faible) ou sur le risque que le système de retraite n'existe plus au moment de leur départ en retraite à travers une question isolée, une minorité conséquente considère ce risque comme élevé (au moins 7 sur une échelle de 0 à 10). On peut ainsi considérer que 40% des personnes interrogées s'attendent à ne pas avoir de pension au moment de leur départ et 25% à ce que le système de retraite n'existe plus (graphique A).

De façon assez logique, les répondants les plus éloignés de leur départ sont plus nombreux à considérer ce risque comme élevé. Une majorité des 25-34 ans (52%) et 48% des 18-24 ans considèrent qu'ils ne percevront pas de retraite ou une retraite faible, contre respectivement 43%, 38% et 29% pour les 35-44 ans, 45-54 ans et les 55-64 ans. 42% des 25-34 ans et 36% des 18-24 ans pensent que le système de retraite n'existera plus contre respectivement 30%, 21% et 9% pour les 35-44 ans, 45-54 ans et les 55-64 ans.

Graphique A

Part des répondants s'attendant à ne pas avoir de pension et à ce que le système de retraite n'existe plus selon l'âge



Source : PatÉr-2020.

Champ : personnes de 18 à 64 ans non retraitées.

Lecture : 48% des moins de 25 ans s'attendent à ne pas avoir de pension ou un montant très faible, 36% des moins de 25 ans s'attendent à ce que le système de retraite n'existe plus au moment de leur départ à la retraite. Pour chaque question, le répondant est considéré s'attendre à l'événement lorsque la probabilité indiquée est supérieure ou égale à 0,7.

Encadré 2 (suite)

Selon ces résultats, la croyance dans le système de retraite ainsi que dans la retraite considérée comme un revenu différé (acquis avec les cotisations) apparaît plus faible pour les individus en début de carrière. Pour autant, si les doutes sur la pérennité du système gagnent une proportion non négligeable des répondants, la plupart anticipent des montants de pension par rapport à leur revenu au moment de l'enquête assez élevés si le système perdure : les personnes interrogées anticipent en moyenne des montants de pension autour de 80 % de leur revenu actuel de 2020 si elles partaient immédiatement à la retraite à taux plein (taux de remplacement immédiat) et un montant de pension lorsqu'elles partiront en retraite après le déroulement de leur carrière en tenant compte des évolutions du système de retraite en moyenne de 76 % de leur revenu de 2020 (taux de remplacement à terme).

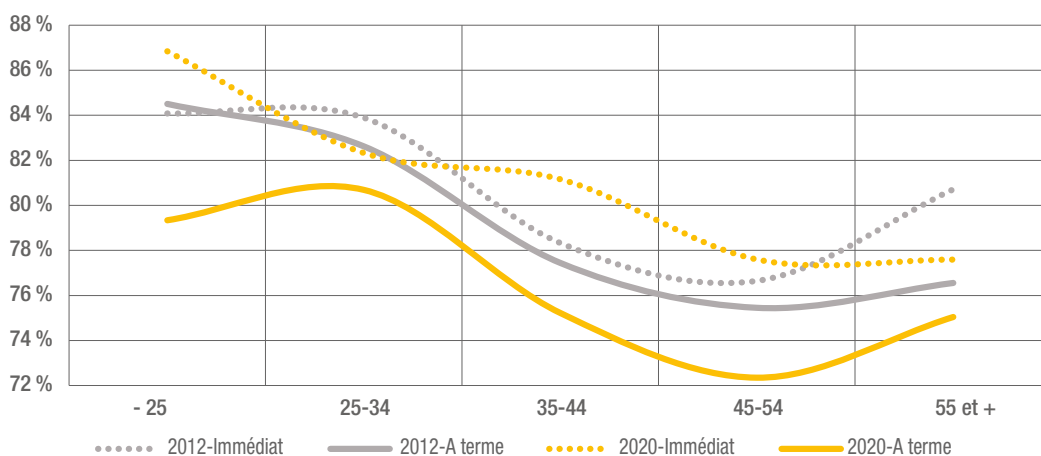
Les taux de remplacement immédiat et à terme diminuent avec l'âge jusqu'à 55 ans puis augmentent légèrement après, sous l'effet d'une plus grande proximité du départ, d'une meilleure connaissance de ses droits personnels et de l'anticipation d'une plus faible décote ou d'une potentielle surcote. Ainsi, dans la situation où les Français sont amenés à se projeter dans leur montant de pension, mêmes les plus jeunes s'attendent à percevoir une pension en fin de carrière autour des trois quarts de leur revenu de 2020, indiquant qu'ils anticipent une hausse de leurs revenus futurs qui permettra

de compenser la baisse de la générosité du système de retraite induite par la montée en charge des réformes passées et par les réformes à venir. Toutefois, l'écart entre la pension immédiate et à terme (écart entre les deux courbes jaunes du graphique B) signale, à tous les âges, que les répondants s'attendent dans l'ensemble à des difficultés de déroulement de carrière ou à un durcissement de la législation retraite entre le moment où ils sont interrogés et leur départ en retraite. Cet écart est beaucoup plus marqué en 2020 qu'il ne l'était en 2012* où les anticipations de montant relatif de pension d'un départ immédiat et à terme rapportés au revenu de 2012 étaient plus proches (graphique B).

Par ailleurs, la comparaison des taux de remplacement immédiats entre 2012 et 2020 (courbes grise et jaune en pointillés) signale un écart globalement réduit entre les pensions relatives anticipées. Ceci semble cohérent avec le fait qu'il n'y a pas eu au cours de la période de modifications importantes de la législation retraite, ni de choc important sur les revenus (au moins jusqu'au déclenchement de la crise sanitaire). Par contre, l'écart entre les taux de remplacement à terme (courbes grise et jaune en continu) signale qu'en 2020, à tous les âges, les personnes interrogées anticipent davantage qu'en 2012 des conditions plus difficiles sur le marché du travail (peut-être comme conséquence de la Covid-19 et du ralentissement économique), ou un durcissement de la législation retraite.

Graphique B

Taux de remplacement immédiat et à terme anticipés en fonction du revenu actuel en 2012 et en 2020



Source : Pat€r-2012 et Pat€r-2020.

Champ : personnes de 18 à 64 ans non retraitées.

Lecture : les moins de 25 ans estiment que leur pension de retraite correspondrait à 87 % de leur revenu au moment de l'enquête dans Pat€r-2020 s'ils partaient immédiatement à taux plein, contre 84 % dans Pat€r-2012. Les moins de 25 ans anticipent également que leur pension de retraite en fin de carrière correspondra à 79 % de leur revenu au moment de l'enquête dans Pat€r-2020, contre 85 % dans Pat€r-2012.

* Dans la vague 2020, les personnes interrogées devaient indiquer, dans une liste de 7 items, leurs taux de remplacement anticipés immédiat et à terme. En 2012, les répondants devaient répartir 100 points sur 11 items pour chacun des taux de remplacement, plutôt que de ne choisir qu'un seul item, permettant ainsi de mesurer un niveau d'incertitude sur les anticipations de pension (pour plus de détails, voir Arrondel, Delbos, Durant, Pfister et Soulat, 2020). Afin de rendre les mesures des taux de remplacement comparables entre les deux vagues, seule la réponse correspondant à la plus forte probabilité dans les réponses de 2012 a été retenue, et les items ont été regroupés. Ces traitements ont pour conséquence de légèrement réduire les taux de remplacement anticipés de 2012 par rapport à Arrondel, Delbos, Durant, Pfister et Soulat (2020) où ils sont calculés comme moyenne pondérée : à l'exception des 55 ans et plus pour lesquels il augmente de 1,8 point, le taux de remplacement à terme est plus faible de 1,5 point pour les moins de 25 ans et les 35 à 54 ans et de 0,6 point pour les 25-34 ans.

invite les répondants à qualifier le système en sélectionnant au maximum trois adjectifs dans une liste de 9. Viennent ensuite « insuffisant » et « injuste » (36 %). A l'opposé, « généreux » (4 %), « lisible » (6 %), et « efficace » (10 %) recueillent peu de suffrages. Si le poids de chaque qualificatif peut légèrement varier en fonction de l'âge des répondants, l'ordre de classement entre les qualificatifs reste inchangé. Étant mieux informés sur la retraite et sur leurs droits, les retraités et les personnes proches de la retraite (50 ans et plus) sont moins nombreux à trouver le système « complexe » que les plus jeunes. « Insuffisant » est un qualificatif retenu plus fréquemment par les répondants de moins de 35 ans. Enfin, plus les répondants sont âgés et plus ils jugent le système « nécessaire ».

Un système un peu plus souvent considéré comme complexe en 2020 qu'en 2012, mais moins souvent insuffisant ou injuste

« Complexe », « insuffisant » et « injuste » sont également les trois premiers adjectifs les plus cités en 2012⁸ (graphique 10). L'ordre des adjectifs par fréquence de réponse est inchangé entre 2012 et 2020. Toutefois, le poids de chacun des qualificatifs varie quelque peu. Si le système est jugé « complexe » par plus de répondants en 2020 qu'en 2012 (+5 points), il est également jugé moins « insuffisant » et moins « injuste » qu'il ne l'était (avec respectivement -7 points et -4 points).

En 2012 comme en 2020, la « complexité » du système est un diagnostic partagé par

l'ensemble des tranches d'âge. La baisse de la proportion de réponses évoquant son « insuffisance » entre 2012 et 2020 semble pour une part importante imputable aux retraités (33 % sélectionnent ce qualificatif en 2020, contre 46 % en 2012). A contrario, les moins de 35 ans n'ont pas changé d'opinion sur ce sujet. Le système est trouvé moins « injuste » en 2020 qu'en 2012 par toutes les tranches d'âge mais avec une baisse plus marquée pour les actifs proches de la retraite (50 ans et plus).

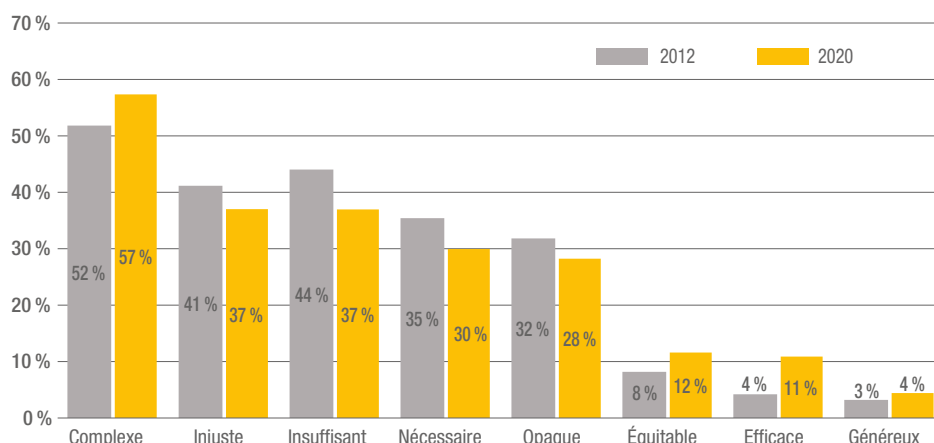
Des répondants très partagés sur le projet de système universel de retraite

La même question a été posée sur la manière de qualifier le projet de système universel de retraite en débat en 2019 et en début d'année 2020. Ce projet de système de retraite universel proposait la mise en place d'un système unique, en points, harmonisant les cotisations et le calcul des droits de toutes les professions. Les quatre adjectifs qui reviennent le plus souvent pour qualifier le système envisagé par le projet (graphique 11) sont : « nécessaire » (38 %), « complexe » (35 %), « injuste » (30 %) et « équitable » (29 %). Les scores importants de deux adjectifs aux significations opposées (« injuste » et « équitable ») suggèrent que les répondants sont très partagés sur ces aspects du projet de système universel.

⁸ Par rapport à la question de la vague Pat€r-2012, un item supplémentaire est proposé dans la vague Pat€r-2020 : « Lisible ». Les réponses à cet item en 2020 ont été réparties sur les autres items pour pouvoir comparer avec les résultats 2012 ; pour plus de détails sur les qualificatifs du système de retraite en 2012, voir Soulat (2017).

Graphique 10

Part des répondants par adjectif qualifiant le système de retraite actuel

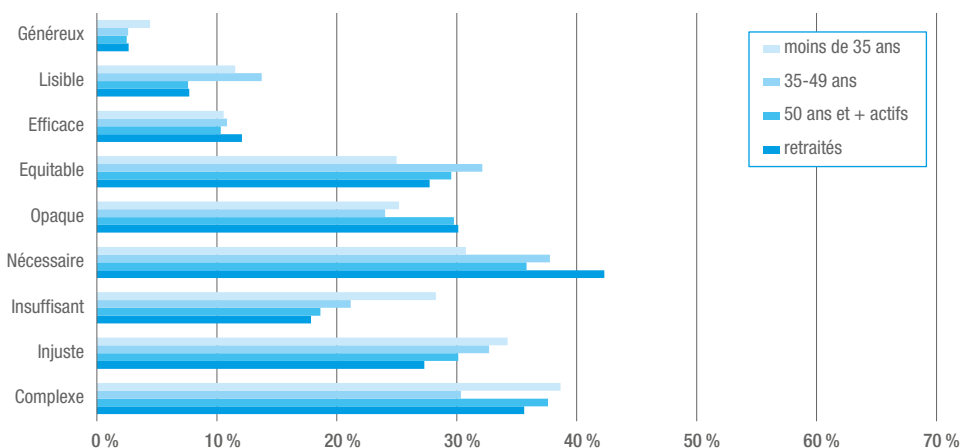


Source : Pat€r-2012 et Pat€r-2020.

Lecture : l'adjectif complexe est choisi pour qualifier le système de retraite actuel par 52 % des répondants en 2012 et par 57 % en 2020.

Graphique 11

Part des répondants par adjectif qualifiant le système de retraite universel et par âge



Source : Pat€r-2020.

Lecture : l'adjectif complexe est choisi pour qualifier le système universel de retraite par 39 % des moins de 35 ans, par 30 % des 35-49 ans, par 38 % des 50 ans et plus actifs et par 36 % des retraités.

L'allongement de la durée de cotisation privilégié comme variable d'ajustement

Les personnes ont également été interrogées sur les réformes paramétriques qu'elles privilégieraient pour équilibrer le système de retraite actuel en l'absence d'une refonte totale du système. A cet effet, leur ont été soumises 7 propositions de réformes parmi lesquelles elles étaient invitées à en retenir 3 (graphique 12). Un allongement de la durée d'activité serait privilégié par l'ensemble des personnes, plutôt par l'allongement de la durée de cotisation pour près de 6 personnes sur 10 que par le recul de l'âge légal de départ à la retraite (38 % des répondants). Serait ensuite privilégiée une mesure touchant les actifs avec une augmentation des cotisations prélevées sur le revenu (32 %). Les mesures les moins populaires sont celles qui touchent les pensions des retraités : soit par une baisse du montant de la pension versée aux retraités actuels (5 %), soit par une baisse des pensions des nouveaux retraités seuls (8 %), soit enfin par une mesure visant à ne pas revaloriser les pensions de l'ensemble des retraités (12 %). La mesure qui toucherait à la fois les actifs et les retraités en augmentant la CSG et/ou la TVA n'est choisie que par 18 % des répondants.

Si les ordres de préférence sont quasiment les mêmes quelles que soient les classes d'âges, les mesures touchant les actifs seuls sont logiquement davantage privilégiées par les retraités que par les actifs. Ainsi, si un retraité sur deux sélectionne le scénario de report de l'âge légal de la retraite, ce n'est le cas que d'un actif sur trois. Inversement

les mesures touchant les retraités seuls seraient mieux acceptées par les actifs que par les retraités, avec un écart entre actifs et retraités moins important toutefois qu'avec le scénario de report de l'âge légal : les actifs sont à terme concernés par toutes les mesures proposées, y compris celles touchant les retraités.

Les salariés et fonctionnaires se positionnent de manière assez proche. Quant aux indépendants, ils privilégient plus les mesures de report du départ (allongement de durée de cotisation et recul de l'âge légal de départ) que les salariés et les fonctionnaires, et rejettent davantage les mesures socio-fiscales (augmentation des cotisations, de la CSG ou de la TVA).

De plus fortes réticences qu'en 2012 envers un relèvement de la CSG ou de la TVA chez les retraités

Globalement, les six mesures proposées communes aux vagues 2012 et 2020 de l'enquête Pat€r⁹ sont choisies dans le même ordre et à des niveaux comparables (graphique 13), à l'exception de l'augmentation de la CSG/TVA qui est légèrement moins retenue en 2020 qu'en 2012 (-4 points). Néanmoins, cela cache quelques disparités si l'on regarde selon la

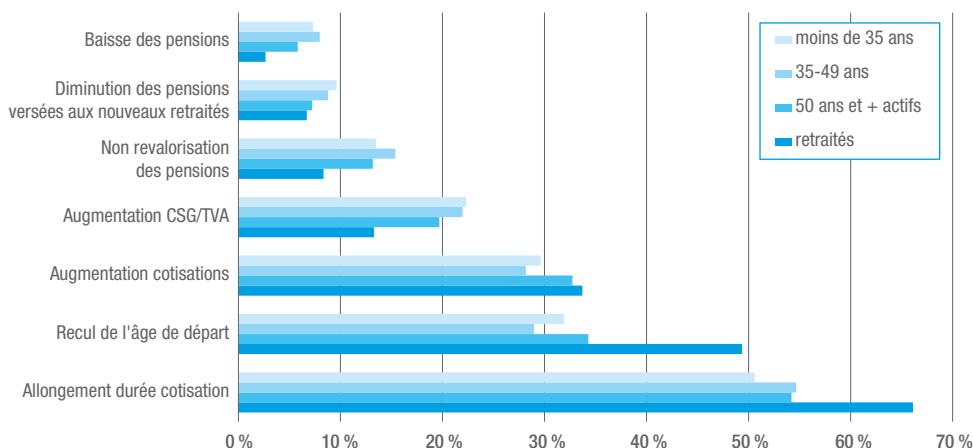
⁹ La question D24 de la vague Pat€r-2020 contient un item supplémentaire à celle de la vague 2012 (question D49) : la baisse des pensions versées aux retraités actuels. Pour rendre les réponses comparables entre les deux vagues, les choix faits en 2020 sont redressés de manière à redistribuer les réponses données sur l'item manquant en 2012, sur les autres items non sélectionnés de 2020.

situation du répondant au regard de la retraite (retraité ou non retraité). L'allongement de la durée de cotisation (mesure privilégiée en 2012 comme en 2020) est moins retenu en 2020 qu'en 2012 par les non-retraités (-2 points), mais davantage par les retraités (+ 5 points). Concernant une hausse de la CSG ou de la TVA, il n'y a pas de modification par rapport à 2012 pour les non-retraités. En revanche les retraités sont beaucoup

moins nombreux à l'avoir citée en 2020 qu'en 2012 (-11 points) : probablement parce que la hausse de la CSG intervenue en 2018 a beaucoup pesé sur les retraités alors que les salariés bénéficiaient en contrepartie d'une suppression de leurs cotisations maladie et chômage.

Graphique 12

Part des répondants aux mesures privilégiées pour équilibrer le système de retraite par âge



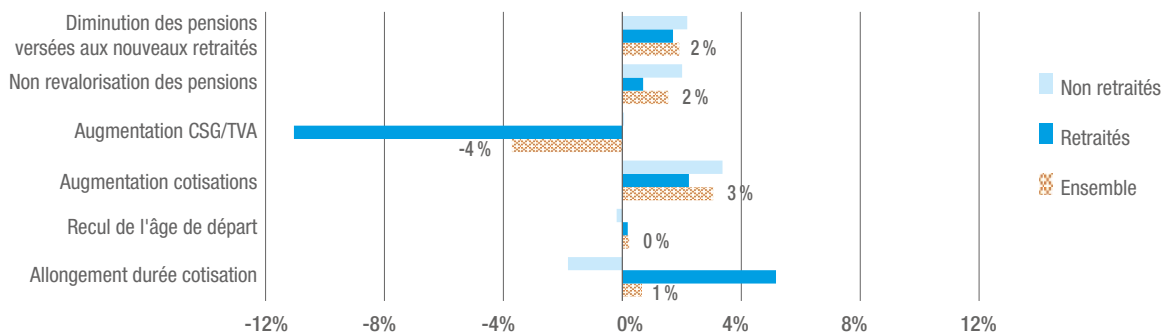
Source : Pat€r-2020.

Lecture : l'allongement de la durée de cotisation (sans modification de l'âge légal) est choisi par 51 % des moins de 35 ans, par 55 % des 35-49 ans, par 54 % des 50 ans et plus non retraités et par 66 % des retraités.

Note de graphique : pour simplifier la lecture du graphique certains items sont raccourcis pour le graphique. L'intitulé précis dans l'enquête de « Allongement durée de cotisation » est « L'allongement de la durée de cotisation (sans modification de l'âge légal) », celui de « Augmentation cotisations » est « Augmentation des cotisations pesant sur le revenu » ; celui de « Non revalorisation des pensions » est « La non revalorisation des pensions versées aux actuels retraités » ; celui de « Diminution des pensions versées aux nouveaux retraités » est complété de « (durcissement des règles de calcul) » et celui de « Baisse des pensions » est « Baisse des pensions versées aux retraités actuels ».

Graphique 13

Écart entre 2012 et 2020 de la part de répondants par mesure et par situation



Source : Pat€r-2012 et Pat€r-2020.

Lecture : l'allongement de la durée de cotisation est choisi par un point de répondants en plus en 2020 qu'en 2012 dans l'ensemble, et par 5 points de plus par les retraités et 1,8 point de moins par les actifs.

Note de graphique : pour simplifier la lecture du graphique certains items sont raccourcis pour le graphique. L'intitulé précis dans l'enquête de « Allongement durée de cotisation » est « L'allongement de la durée de cotisation (sans modification de l'âge légal) », celui de « Augmentation cotisations » est « Augmentation des cotisations pesant sur le revenu » ; celui de « Non revalorisation des pensions » est « La non revalorisation des pensions versées aux actuels retraités » ; celui de « Diminution des pensions versées aux nouveaux retraités » est complété de « (durcissement des règles de calcul) » et celui de « Baisse des pensions » est « Baisse des pensions versées aux retraités actuels ».

Bibliographie

- Arrondel, L., J. Brun, L. Gautier, M. Larguem, A. Lemonnier, R., L. Soulat (2021a), « Caractérisation des intentions d'épargne induites par le premier confinement : une première exploitation de l'enquête PAT€R 2020 », Blog de la Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://www.caissedesdepots.fr/blog/article/comportement-depargne-en-periode-de-confinement>
- Arrondel, L., J.-B. Delbos, D. Durant, C. Pfister et L. Soulat (2020), « Pension anticipée et épargne financière des ménages », *Revue de l'OFCE*, n°170, pp. 229-259, disponible sous : <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/revue/08-170OFCE.pdf>
- Arrondel, L., L. Gautier, A. Lemonnier, R. Mahieu et L. Soulat et SG-COR (2021b), « Les intentions d'épargne des retraités et des personnes proches de la retraite pendant le premier confinement », *Document de travail du Conseil d'orientation des retraites*, n°10, Séance du 17 mars 2021 consacrée à la « l'épargne retraite : que change la loi Pacte ? », disponible sous : https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2021-03/Doc%2010_%C3%A9pargne_Covid.pdf
- Arrondel, L. et A. Masson (2014), « Mesurer les préférences des épargnants : comment et pourquoi (en temps de crise) ? », *Economie et Statistique*, n°467-468, pp. 5-49, disponible sous : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1377942/ES467A.pdf>
- Arrondel, L. et A. Masson (2017), « Pourquoi la demande d'actions baisse-t-elle pendant la crise ? Le cas français », *Économie et Statistique*, n°494-495-496, pp. 167-189, disponible sous : https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3135086/494-495-496_Arrondel-Masson-FR.pdf
- Arrondel, L., A. Masson et L. Soulat (2013), « Les Français et leur retraite : connaissance, inquiétude et attachement », *Questions retraite et solidarité – Les études*, n°2, janvier, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/QRS_n2.pdf
- Bechichi, N., A. Marino et M. Tô (2020), « Augmenter les bornes d'âge ou la durée d'assurance : quel impact sur l'âge de départ au vu des récentes réformes ? », *Questions retraite et solidarité – Les études*, n°31, novembre, disponible sous : https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/sites/default/files/QRS_31_final.pdf
- Bozio, A., S. Rabaté, A. Rain, M. Tô (2019), « Faut-il un âge de référence dans un système de retraite en points ? », *Note IPP*, n°42, juin, disponible sous : <https://www.ipp.eu/publication/juin-2019-faut-il-un-age-de-reference-dans-un-systeme-de-retraite-en-points/>
- COR (2017), « Réformes des retraites et report de l'âge : quels effets et dans quelles conditions ? », *La lettre du COR*, n°14, Février 2017, disponible sous : <https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2019-06/doc-3802.pdf>
- Delevoye, J.P. (2019), « *Pour un système universel de retraite* », juillet 2019, disponible sous : https://www.reforme-retraite.gouv.fr/IMG/pdf/retraite_01-09_leger.pdf
- Fontaine, R., M. Plisson et N. Zerrar (2014), « Dans quelle mesure les préférences individuelles contraignent-elles le développement du marché de l'assurance dépendance ? », *Économie et Statistique*, n°474, pp.35-68, disponible sous : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01391598/document>
- Soulat, L. (2017), « Enquête Caisse des Dépôts 2012 «Attentes et perception des Français à l'égard de la retraite» : un regard sur les principaux objectifs qu'une réforme devrait poursuivre », *Document de travail du Conseil d'orientation des retraites*, n°7, Séance du Conseil du 20 décembre 2017 sur « Les opinions sur la retraite », disponible sous : <https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2019-06/doc-4124.pdf>

Au 1^{er} mars 2021, la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts a changé de nom pour devenir la direction des politiques sociales (DPS). Ainsi, sa gamme de publications *Questions Retraite et Solidarité* (QRS) s'appelle désormais *Questions Politiques Sociales* (QPS). Elle se décline en trois produits distincts : QPS Les brèves, QPS Les études et QPS Les cahiers.

QPS – Les études a vocation à faire connaître les résultats de ses travaux dans les domaines de la retraite, de la protection sociale et de la formation professionnelle. Elle est complétée par **QPS – Les cahiers**, support de diffusion d'études approfondies, et **QPS – Les brèves**, qui propose des panoramas statistiques. Les numéros de **QRS** déjà diffusés sont disponibles sur le site politiques-sociales.caissedesdepots.fr/ à la rubrique Etudes et événements.

La DPS concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale. Elle intervient principalement dans quatre domaines, historiques ou plus récents : la retraite, la formation professionnelle, le handicap, le grand âge et la santé. Au service de plus de 70 fonds et partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics, la DPS apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

Les collections Questions Politiques Sociales : QPS – Les études, QPS – Les cahiers, QPS – Les brèves

QPS – Les études est une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts. Elle a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans les domaines de la retraite, de la protection sociale et de la formation professionnelle. Elle est complétée par *QPS - Les cahiers* qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies et *QPS – Les brèves* qui propose des éclairages statistiques. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/> à la rubrique *Études et événements*.

politiques-sociales.caissedesdepots.fr

Consultez les publications ou abonnez-vous à leur diffusion sur le site : politiques-sociales.caissedesdepots.fr à la rubrique Études

Une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts
Directeur de la publication : Michel Yahiel – Rédacteur en chef : Laurent Soulat
Réalisation : direction de la Communication - Politiques sociales

Impression : Imprimerie CDC (75) – Dépôt légal : 2^e trimestre 2021 – ISSN : 2264-0029
Contact : etudesdps@caissedesdepots.fr – 12, avenue Pierre Mendès-France – 75914 Paris cedex 13

**Ensemble,
faisons grandir
la France**

caissedesdepots.fr

